

SYNTHESE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/06/2025

(le compte-rendu détaillé est mis en ligne sur le site de la Mairie ou peut être demandé au secrétariat de Mairie)

11 Conseillers étaient présents, 1 Conseiller était absent et représenté, 1 Conseiller était absent non représenté.

1 - EXTERNALISATION PARTIELLE DU NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX

Un agent contractuel en charge de plusieurs tâches à l'école et en périscolaire nous a informé de sa volonté d'entamer une formation à partir du 01/07/25. En conséquence il ne souhaite pas renouveler son contrat avec la Mairie.

Compte tenu du turn-over de cette catégorie de personnel et de la difficulté à recruter, Mme le Maire propose une externalisation pour l'entretien des locaux.

Elle présente une étude chiffrée des coûts : le salaire et les charges d'un salarié contractuel assurant l'entretien des locaux scolaires, périscolaires et l'accompagnement des enfants dans les bus scolaires, ainsi que les dépenses de produits et de matériel sont chiffrés à 35 576€ . Ceci ne prend pas en compte les charges administratives assumées par le secrétariat de mairie ni les charges supplémentaires en cas d'absence de personnel et des remplacements nécessaires.

Sté ELM NET Services, prestataire apprécié de la commune de Laversines depuis 2 ans, fait une proposition à hauteur de 44.724 € annuels, comprenant la mise à disposition du personnel, la fourniture du matériel et des produits. La permanence du service est assurée par un personnel de remplacement. Cette proposition assure une continuité de service indispensable.

Madame la Maire se propose de signer un contrat d'essai pour 2 mois (juillet et août) et demande au conseil de l'autoriser à signer ensuite un contrat d'1 an si le prestataire donne toute satisfaction, soit un contrat pour la période 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 pour un montant de 44.724€ TTC

Le Conseil approuve à l'unanimité.

2 - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE LA SALLE DE CONSEIL ET DES DEMANDES DE SUBVENTION

Lors du conseil du 31 mars 2025 le Conseil a délibéré sur l'aménagement d'une future salle de conseil, dont le montant prévisionnel s'élève à 205 000€ HT.

Les demandes de subventions ont été réalisées au sein des différents organismes, mais certaines sont refusées. Par contre d'autres subventions sont possibles. Mme le Maire présente donc un nouveau plan de financement qui mettrait 39,73% de participation à la charge de la Commune sur ses fonds propres (soit 81 450€).

Le Conseil approuve à l'unanimité ce plan de financement.

3 – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Les travaux dont la finition a pris du retard (rampe PMR et motorisation des ouvrants) ont retardé l'obtention du solde des subventions et des factures étant à payer, il convient d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie (150 000€) pour les régler.

4 - DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1

Une régularisation du compte Frais financiers doit être effectuée :

Le Conseil approuve à l'unanimité la délibération modificative Nr 1.

5- COURRIER DE L'EPFLO, Etablissement public Foncier de l'Oise

Comme évoqué précédemment, l'EPFLO acte son intérêt pour une opération éventuelle sur 3 parcelles. Ils sont venus sur le terrain de la scierie dont une partie est constructible (celle où se trouvent déjà des bâtiments) et l'autre partie boisée non.

L'EPFLO a déjà lancé des études de terrains, ceux-ci seraient à 95% en zone humide. Ce qui signifie le maintien d'une zone naturelle non constructible et le projet de seulement quelques maisons individuelles

Madame le Maire demande au Conseil de donner un accord de principe sur ce projet permettant la maîtrise d'un développement raisonné en cœur de bourg.

Le Conseil approuve à l'unanimité cet accord de principe.

6 - REALISATION D'UN PARCOURS DE SANTE

Il s'agit de concrétiser un projet mené déjà depuis plusieurs mois.

Un parcours de santé implique l'installation d'agres simples utilisés par les joggers et les marcheurs. Le projet présenté permet un aménagement satisfaisant, à un coût raisonnable. L'emplacement proposé est le terrain communal à côté du rond-point de la rue du Bout Riffé à l'entrée du chemin du Merlier en direction du bois de sapins.

Mrs Pinta et Valet, qui ont travaillé sur ce projet tant sur son implantation que sur son « contenu » présentent le projet : un ensemble de modules qui constituent un parcours sportif avec à l'arrivée un coin pique-nique.

Ce parcours est composé de plusieurs modules en bois, dont le devis s'élève à 6 583€ HT soit 7 907€ TTC - installation non comprise. Frais de livraison et de décharge 430€.. Un nettoyage, une fois par an est à prévoir.

Il faudra trouver un professionnel pour établir les fondations des modules, donc faire des devis.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ce projet sous réserve que l'ensemble, Matériel, Frais de livraison et installation, ne dépasse pas 12 000€ HT soit 14.400TTC

7 - REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX

Il s'agit ici de décider d'une installation qui est demandée avec insistance par les parents des jeunes enfants et qui fait partie des projets que nous avons annoncés pour 2025.

Mrs Pinta et Valet présentent le projet. Cette aire de jeux peut être installée sur le terrain communal situé derrière la poste et voisin de la place.

En dehors des frais spécifiques à l'aire de jeux (devis d'environ 13 000€ TTC), il faut prévoir des travaux de maçonnerie : démolition partielle du mur ainsi que l'installation d'un grillage pour délimiter cet espace avec le jardin du locataire de la Commune logé au-dessus de la poste.

Le montant de ces travaux a été estimé à 15 153€ TTC. Le montant global s'élèverait à 28 153€ TTC et plus.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord de principe pour la réalisation d'une aire de jeux, mais demande à Mme le Maire, Mrs Pinta et Valet d'approfondir préalablement le projet concernant les travaux annexes à l'installation de l'aire de jeux.

8 - FINANCEMENT DE REBOISEMENT DE NOTRE DOMAINE FORESTIER

Certaines parcelles de notre domaine forestier doivent être reboisées. En particulier une parcelle proche de l'exploitation des carrières dont le reboisement devait être effectué par l'Office National des Forêts. Cette réalisation ayant tardé, la subvention de la région est caduque le 30 juin 2025 et cette plantation ne pourra donc être réalisée dans les délais.

Toutefois, comme annoncé lors du vote du budget, les collectivités doivent chercher d'autres financements en complément des subventions et des dotations qui en raison du contexte financier national vont assurément diminuer.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de Mme le Maire d'accepter la proposition de l'entreprise Chouvet qui pourrait participer au reboisement de notre domaine forestier au titre de la compensation, sous réserve de l'accord de la DDT.

9 - RENOVATION DE LA CHAPELLE DE MERLEMONT

Le projet de rénovation de la Chapelle de Merlemont comme décidé précédemment est mis en route.

M. Grusse Dagneaux (Conservateur Régional Adjoint de la DRAC) est venu le 5 mai 2025 avec son équipe. Cette visite avait pour but de déterminer les travaux à réaliser, avec quelle priorité et quelle pourrait être la participation de la DRAC.

M. Pinta présente le compte rendu de M. Grusse Dagneaux. Les diagnostics et l'étude préalable pourraient donc être financés à hauteur de 50% par la DRAC sous réserve que les coupes budgétaires 2026 ne viennent pas amputer les aides relatives à la conservation du patrimoine.

Pour mener à bien cette opération il sera absolument nécessaire qu'une association soit créée ayant pour objet de contribuer à la restauration de ce patrimoine warluisien et ainsi que puissent être organisées des manifestations permettant une collecte de fonds venant ainsi abonder son financement. Madame le Maire lance un appel pour cette mise en œuvre.

Le Conseil autorise à l'unanimité, Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la constitution du dossier d'autorisation et de demande de financement.

10 - Dossier LUXEL

La Commission d'autorisation à dérogation des espèces protégées a donné cette fois un avis favorable toutefois assorti de plusieurs prescriptions :

Luxel travaille sur ces points et dès remise de leur dossier l'autorisation de dérogation aux espèces protégées leur sera délivrée leur permettant de débuter leur activité.

11 - PRIX DES EMPLACEMENTS POUR MARCHÉ DU MERCREDI ET/OU LES AUTRES JOURS POUR DES COMMERÇANTS AMBULANTS

Il s'agit de mettre à jour la délibération prise en 2020.

Le Conseil avait décidé en 2020, des tarifs à appliquer pour l'occupation de la place communale lors du marché local du mercredi.

Il est proposé au Conseil :

- de maintenir les prix fixés en 2020
 - de préciser que ces prix sont en fonction de l'utilisation ou non de l'électricité
 - de compléter cette délibération en indiquant que ces dispositions s'appliquent à tout commerçant ambulant dûment autorisé à installer son étal sur le territoire de la commune, quel que soit le jour (comme par exemple le food truck venant le mardi soir).
- Le Conseil approuve ces propositions à l'unanimité.

12 - REPONSE A DONNER A LA DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE COMMUNALE AC101

Un administré nous demande d'acquérir partiellement ce terrain communal qui est un terrain constructible situé à côté de l'école maternelle. Il demande d'acquérir la partie du terrain qui justifie de sa constructibilité et qui est la seule issue possible de cette parcelle.

Mme le Maire propose au Conseil de garder pour l'instant ce terrain. Toute décision de vente ne pouvant être prise qu'après décision de poursuite ou non du projet de restructuration urbaine.

Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

13 - EQUIPEMENT PHOCOPIEUR COULEUR SCOLAIRE

L'équipe enseignante demande depuis plusieurs années de disposer à l'école d'un photocopieur couleur.

L'évolution des prix de ces matériels permet aujourd'hui de répondre favorablement à cette requête.

3 devis ont été établis. Mme le Maire propose de retenir l'offre de SHARP dont le prix est nettement plus compétitif et dont nous connaissons la qualité de service.

Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

14 – ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MAIRE

En application des articles L2122-22 et L2122-23, Mme le Maire rend compte au Conseil des dépenses engagées à son initiative, tant en fonctionnement qu'en investissement en fonction de la délégation donnée par le Conseil le 13/09/2024 :

- Film solaire thermique pour les locaux de cantine : un film solaire a été installé à la cantine, le devis s'élève à 3 361.20€ TTC.
- Travaux d'égoutage, branches qui gênaient les caméras, rue des Prairies et Départementale D1001, pour un montant de 530€.
- ADICO : Remplacement du PC de la directrice et un PC pour Monsieur Aubry.
- Animations de la Fête Communale : Cariwood : 820€, Speed Racing : 1 000€, Fanfare : 400€.

15 - DOTATION PAR L'AGGLO D'ARCEAUX VELO

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, l'agglo a décidé de doter les communes d'arceaux de vélo.

La demande a été faite pour 8 arceaux : 2 pour la cour de la mairie, 2 pour la place communale, 2 pour le terrain de sport, 2 pour les terrains de tennis et de foot.

16 - NOM CHOISI PAR LES ENFANTS POUR L'ACM DE WARLUIS

Depuis leur entrée dans les nouveaux locaux sous l'impulsion de l'équipe d'animation, les enfants ont exprimé le souhait de trouver un nom pour leur centre. Ce choix a fait l'objet d'un atelier pour leur faire vivre une décision collective.

Ils ont choisi un nom et un logo :



ACM ARC EN CIEL DE WARLUIS

17 - NOM de L'IMMEUBLE EN COURS DE REALISATION PAR L'AESSA

Le nom choisi pour la nouvelle construction de LAESSA est « Alix Aymé », artiste peintre de renom inhumée à Merlemont,, là où,de son vivant, elle aimait venir se reposer..

L'AESSA organisera une visite lorsque les logements seront prêts pour la location. 2 espaces à destination de professionnels de santé ne trouvent toujours pas d'acquéreur.

18 - AMENAGEMENT DE LA SIGNALISATION SUR LA D1001

Il s'agit d'aménager au mieux les accès à la nouvelle résidence de l'AESSA. Ce travail est conduit avec les services du département. Ces aménagements sont à la charge de la Commune.

Principe retenu :

- maintien d'un seul sens de circulation rue du bout Riffle (depuis l'intersection avec la route de Merlemont vers la 1001),
- une place PMR et un dépose minute devant les espaces santé,
- quand on est sur la 1001 en direction d'Abbecourt un « tourne à gauche » permettant aux résidents d'entrer sous le porche et aux ambulances ou véhicules PMR de venir stationner sur la place PMR.

Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

19 - PARCELLE AC62

L'entreprise Turtles Pizza était locataire de la parcelle AC62. Cette société a fait l'objet d'une liquidation et le distributeur automatique a fait l'objet d'une saisie. Le matériel a été enlevé mercredi 18 juin 2025. Le propriétaire de cette parcelle ne serait pas opposé à une vente de cette parcelle.

Le Conseil à l'unanimité charge Madame la Maire de se renseigner auprès du propriétaire pour connaître le prix de vente afin de pouvoir présenter le dossier lors d'un prochain conseil.

20 - REUNION PUBLIQUE DU 30 JUIN 2025

En raison de la période de réserve électorale fixée au 1er septembre 2025, il est préférable d'envisager de rendre compte des actions de notre mandat antérieurement à cette date.

Il est proposé de faire ce bilan à la salle communale à partir de 18H30 le lundi 30 juin 2025.

21 - QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements de l'association Envol pour la subvention accordée
- Bilan sécurité de la gendarmerie de Noailles
- Bilan des 2 manifestations communales : cohésion entre les associations warluisiennes
- Point sur la Mérule
- Réaction à une lettre anonyme ainsi qu'à des messages anonymes entre particuliers inadmissibles

La séance commencée à 18h est levée à 22h.